

## Annexe 1 : Droits Financiers et Amendes

<b>1</b>	<b>Indemnités Kilométriques et de Match</b>	
1.0	<b>Frais de déplacement</b>	
1.01	Remboursement Frais Km : déplacement membres C.D, commissions et salariés par kilomètre	0,350 €
1.02	Déplacement de moins de 20 kms (aller/retour)	7,00 €
1.03	Officiel habitant dans la ville ou déplacement jusqu'à 40 km aller/retour	14,00 €
1.04	Déplacement des arbitres et délégués supérieur à 20 kms (aller/retour)	0,401 €/km
1.05	Cas particuliers : indemnité de déplacement pour les arbitres, délégués et observateurs entre 1 et 40 km aller/retour	16,00 €
1.06	Audition des arbitres ou officiels devant commissions départementale (indemnité kilométrique)	0,350 €/km
1.10	<b>Indemnité de match - Arbitre Central</b>	
1.11	Match Séniors District	29,00 €
1.12	Match Féminines	24,00 €
1.13	Match U18, U19, Coupe Gambardella	24,00 €
1.14	Match U14 à U17	24,00 €
1.2	<b>Indemnité de match - Arbitre Assistant</b>	
1.21	Match R1	25,00 €
1.22	Match R2	25,00 €
1.23	Match R3	24,00 €
1.24	Match District	24,00 €
1.3	<b>Indemnité - Arbitrage Futsal</b>	
1.31	Futsal-Championnat régional	24,00 €
1.32	Futsal-Plateaux Séniors	46,00 €
1.33	Futsal-Plateaux féminins	46,00 €
1.34	Futsal-Plateaux U18	46,00 €
1.35	Futsal-Plateaux U13 - U15	46,00 €
1.36	Futsal-1 match District	24,00 €

<b>2</b>	<b>Cotisations, droits d'engagements et coupes</b>	
2.0	<b>Droits d'engagements</b>	
2.01	Équipe évoluant en D1	220,00 €
2.02	Équipe évoluant en D2	150,00 €
2.03	Équipe évoluant en D3	100,00 €
2.04	Équipe évoluant en D4	85,00 €
2.05	Équipe U16 à U18	25,00 €
2.06	Équipe U11 à U15	15,00 €
2.07	Équipe féminines seniors	30,00 €
2.08	Équipe Vétéran et Football diversifié	30,00 €
2.09	Coupe de l'Yonne (toutes divisions)	50,00 €

<b>2.1</b>	<b>Cotisation</b>	
2.11	Équipe évoluant en D1	120.00 €
2.12	Équipe évoluant en D2	115.00 €
2.13	Équipe évoluant en D3	110.00 €
2.14	Équipe évoluant en D4	100.00 €
2.15	Équipe Réserve	100,00 €
2.16	Club jeune ou Club féminin	100,00 €
2.17	Club Football Diversifié	50.00 €
2.18	Club ne participant à aucune compétition officielle	10,00 €
2.19	Cotisation membre individuel	20,00 €

<b>3</b>	<b>Licences Assurances</b>	
3.01	Droit sur Licence	6,50€/licence
	tous les autres droits relève de la Ligue § C Dispositions financières BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	

<b>4</b>	<b>Frais divers</b>	
4.01	Frais de dossier - confirmation de réserve	32,00 €
4.02	Droit de demande d'évocation	32,00 €
4.03	Frais de procédure - appel disciplinaire	91,00 €
4.04	Frais de dossier - appel non disciplinaire	91,00 €
4.05	Frais de procédure en cas d'appel irrecevable ou retrait tardif	70,00 €
4.06	Frais de procédure en cas de demande de report	Frais de déplacement des membres de la commission

<b>5</b>	<b>Amendes</b>	
5.0	<b>Amendes joueurs ou licenciés</b>	
5.01	Joueur exclu ou licencié ayant fait l'objet d'un rapport d'après match	45,00 €
5.02	Avertissement	14,00 €
5.03	1ère récidive (+ 8,00 €)	22,00 €
5.04	2ème Récidive (+ 16,00 €)	30,00 €
5.05	Refus de quitter le terrain suite à exclusion	100,00 €
5.06	joueur participant à plus de 2 rencontres deux jours consécutifs	100.00 €
5.07	joueur ayant pratiqué en catégorie supérieure sans avis médical	50.00 €
5.08	Joueur/se ayant pratiqué en catégorie supérieure ou inférieure sans y être autorisé, inscrit sur la feuille de match en étant suspendu, inscrit sur une feuille de match sans être licencié, non licencié dans le club ou ayant participé à une rencontre sans être inscrit sur la feuille de match	120.00 €
5.09	Fraude sur identité ou Falsification de document officiel	300,00 €
5.1	<b>Absence de licences</b>	
5.11	Séniors et U18	10,00 €
5.12	Autres catégories	6,00 €

5.2	<b>Absence à une convocation</b>	
5.21	Absence non excusée à une convocation devant une commission départementale	55.00 €
5.22	Absent à un stage programmé par le District	Facturation des frais engagés (administratif, hébergement, repas, pédagogique)
5.23	Club absent à l'assemblée générale du District de l'Yonne de Football	amende égale au droit d'engagement de l'équipe première
5.24	Club représenté à l'assemblée générale du District de l'Yonne de Football	amende égale à 50% des droits d'engagement de l'équipe première
5.3	<b>Amende pour retard</b>	
5.31	Changement d'horaire seniors et U18	15.00 €
5.32	Changement d'horaire U15	8.00 €
5.33	Envoi feuille de match papier / Feuille de plateau/ FMI/ Pass Coaching	30.00 €
5.34	Envoi de document demandé par le District de l'Yonne de Football	35,00 €
5.35	Déclaration de tournois	15,00 €

<b>6</b>	<b>Forfaits, abandon et retrait</b>	
6.1	<b>Forfait</b>	
6.10	Forfait déclaré seniors	45,00 €
6.11	Forfait déclaré jeunes / féminines / futsal	30,00 €
6.12	Annulation plateau U7, U9, U11	30.00 €
6.13	Forfait non déclaré seniors	90,00 €
6.14	Forfait non déclaré jeunes / féminines / Futsal	40.00 €
6.15	Forfait tardif (auprès du district et du club recevant après le vendredi 12 h 00 précédent le plateau) ou non déclaré U7, U9, U11	40.00 € dont 20.00 € au crédit du club recevant
6.16	Forfait général seniors / U 18 avant le 31/12	160.00 €
6.17	Forfait général seniors / U 18 après le 01/01	320,00 €
6.18	Forfait général jeunes/féminines/Futsal avant le 31/12	60.00 €
6.19	Forfait général jeunes/féminines/futsal après le 01 01	120,00 €
6.2	<b>Abandon de terrain</b>	
6.21	Abandon de terrain par une équipe sénior	160.00 €
6.22	Abandon de terrain par une équipe de jeunes	160.00 €
6.3	<b>Retrait avant le début de la compétition</b>	
6.31	Retrait de championnat senior	160.00 €
6.32	Retrait de championnat jeune	90.00 €

<b>7</b>	<b>Tournois</b>	
7.1	Frais d'homologation avec avis commission technique par tournoi 30 jours avant le tournoi.	Aucun frais
7.2	Demande d'homologation hors délai	30.00 €
7.3	Amende pour tournoi non homologué	250.00 €
7.4	Participation à un tournoi à la place d'une manifestation officielle	100.00 €
<b>8</b>	<b>Pénalités pour non-respect des obligations d'éducateur</b>	
8.1	Absence de l'éducateur responsable par match	30,00 €

<b>9</b>	<b>Sanctions pour non-respect des obligations d'équipes de jeunes</b>	
9.1	Équipe première en D1	60.00 €
9.2	Équipe évoluant en D2 ou D3	40.00 €

<b>10</b>	<b>Infractions au statut de l'arbitrage</b>	
10.1	Équipe première en D1	120,00 €
10.2	Équipe évoluant dans une autre division	50.00 €

<b>11</b>	<b>Formations</b>	
11.1	Frais pédagogiques/ formation initiale en arbitrage dont 25 € pour le livre des lois du jeu	100,00 €
	Tous les autres droits relèvent de la ligue §C dispositions financières BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	

<b>12</b>	<b>Nouveaux clubs (caution, avances..)</b>	
12.01	Caution versée à l'engagement pour les clubs Libres et de Football Entreprise	150,00 €
12.02	Caution versée à l'engagement pour les clubs n'engageant que des équipes de jeunes ou les clubs Futsal	75,00 €
12.03	Avance sur frais	75,00 €

<b>13</b>	<b>FMI</b>	
13.01	Absence de code	46,00 €
13.02	Absence de tablette	46,00 €
13.03	Absence de transmission	46,00 €
13.04	Non envoi rapport constat d'échec FMI	30,00 €
13.05	Transmission tardive et absence de résultats sur le site	20.00 €

<b>14</b>	<b>Participation au développement des Pratiques (Jeunes, Futsal, ...)</b>	
14.00	L1	5 600,00 €
14.01	L2	3 000,00 €
14.02	N1	2 000,00 €
14.03	N2	1 050,00 €
14.04	N3	1 050,00 €
14.05	R1	460,00 €
14.06	R2	210,00 €
14.07	R3	135,00 €
14.08	PD-D1	62,00 €
14.09	D2-D3	41,00 €

<b>15</b>	<b>Divers</b>	
15.01	Club portant une accusation non justifiée	100,00 €

<b>16</b>	<b>Caisse péréquation</b>	
16.1	Arbitrage	Déboursier
16.2	Déplacement des équipes (prix par kilomètre aller selon le distancier FOOT 2000)	2,00 €

Validé par le Comité de Direction en sa réunion du lundi 08 juillet 2019

Modifié par le bureau du Comité de Direction en sa réunion du mercredi 27 novembre 2019